

PAR COURRIEL

Québec, le 22 novembre 2018

Monsieur

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-346**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 8 novembre 2018 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

*« les statistiques sur certains lacs de la réserve faunique Mastigouche, [soit] les informations suivantes pour chacune des journées de pêche de la saison 2018 :*

- 1) la date*
- 2) le nombre de pêcheurs*
- 3) le nombre de prises*
- 4) le poids total des prises*
- 5) les espèces capturées*

*Les lacs sont : Aiglon; Arvisais; Belette; Bleu; Boisvert; Bourassa; Brodeur; Busard; Chériore; Cœur (en); Conscrits; Cousin; Crodeau; Cutaway; D'Argent; Écartant; Épervier; Eugène; Francis; Frelon; Griffe; Houde; Iroquois; Léonard; Lézards; Loutre; Morage; Moustiques; Noël; Panse; Patoulet; Patrie; Pyrole; Ronces; Sales (aux); Saint-Anselme; Sans-Bout; Sorcier; Tonnerre; Tremblay; Visons.»*

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande. Veuillez cependant noter que la Sépaq n'a aucune statistique de pêche pour le lac Eugène pour la saison 2018.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document  
Avis de recours